



## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

# RÔLE TRIENNAL 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Johanne Beauregard, greffière-trésorière de la susdite Municipalité de Saint-Damase;

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Damase pour les années 2024, 2025 et 2026 est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, en date du 15 septembre 2023;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipalité doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2<sup>o</sup>, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC des Maskoutains;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Maskoutains, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC des Maskoutains, sise au 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 19<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS.**

---

Johanne Beauregard, DMA  
Greffière-trésorière



**Saint-Damase**  
fière de son histoire

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public conformément à la loi.

Au bureau de la mairie ainsi que sur le site web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023

Johanne Beauregard, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière